

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ile, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1^{er} septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

Mathieu

AVIS.

A partir du premier septembre, la GAZETTE DE LIÈGE, affiches, annonces et avis divers, est réunie au journal MATHIEU LAENSBERGH, par suite de conventions entre les propriétaires. En conséquence, MM. les abonnés à la Gazette de Liège sont prévenus qu'au lieu de cette feuille, ils recevront le Mathieu-Laensbergh jusqu'à l'expiration de leur abonnement, qu'ils peuvent renouveler aux bureaux ci-dessus indiqués.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la Gazette de Liège, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser chez M. Latour, imprimeur-libraire rue du Pont-d'Ile, les copies des annonces qu'ils désireront faire insérer dans le Journal Mathieu Laensbergh, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette.

Ce changement n'en apporte aucun dans le personnel de la rédaction du journal Mathieu Laensbergh.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 24 août. — S. M. a ressenti quelques accès de goutte.

Le roi a signé, le 19 du courant, une ordonnance dont voici les principales dispositions :

Tous les militaires en activité ou en retraite, depuis le sous-lieutenant jusqu'au capitaine-général, seront soumis à la purification (purificación). Dans le conseil suprême de la guerre, une commission composée de cinq membres déjà purifiés, dont trois militaires, un officier civil et un jurisconsulte, s'occupera de la purification des officiers, depuis le grade de colonel jusqu'à celui de capitaine-général.

La purification des autres officiers depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de lieutenant-colonel, sera faite par des juntas composées des capitaines-généraux des provinces respectives, et de cinq membres déjà purifiés.

Les conseillers et les autres personnes attachées au conseil, et ceux qui exercent des fonctions civiles dans l'armée, seront purifiés aussi par devant ces juntas.

Seront exceptés de la purification ceux qui, lors de l'entrée des troupes auxiliaires en Espagne, servaient dans les corps royalistes, pourvu qu'ils n'aient pas passé ensuite dans les corps constitutionnels; ceux qui ont été employés dans quelque mission ayant pour but la défense des droits du trône, et ceux qui sont constamment restés auprès de ma personne ou des membres de la famille royale.

Pour la purification des militaires, l'on observera les mêmes formules que pour les employés civils, en faisant des informations secrètes sur leur compte.

Si quelqu'un se refusait à donner des renseignements, ou les retardait au-delà du tems jugé nécessaire, par quelque motif que ce soit, on pourra instruire contre lui, si on le juge convenable.

Les conditions nécessaires à la purification sont : l'amour pour ma personne royale, pour mes droits et pour mon gouvernement; la conduite politique du postulant, et la considération dont il jouira dans le public. Celles pour l'impurification sont : le dévouement au gouvernement constitutionnel, et l'opinion générale sur les mauvais principes du postulant.

Barcelonne, le 23 août. — Le capitaine D. Isidore Coll, l'ami et l'ancien aide-de-camp du général Manso, vient d'être arrêté. On écrit de Figuières que l'ex-colonel Fernandez, chef de la fameuse expédition de Llers, a été autorisé à transférer sa résidence à la Junquera.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 septembre. — S. M., dont la santé est parfaite, est partie ce matin de Windsor pour Virginia-Water, accompagnée d'une suite nombreuse.

Extrait d'une lettre de M. Malcolm Mac gregor, consul d'Angleterre à Panama, datée du 27 juin, et apportée à la Jamaïque par le vaisseau de S. M. l'Helicon, capitaine Danvson.

Je vous envoie un rapport officiel sur la défection du général espagnol Olaneta, qui, à ce qu'il paraît, s'est mis en communication avec quelques Buénos-Ayriens sur les frontières du Haut-Pérou, ce qui fera une puissante diversion en faveur des opérations du général Bolivar de ce côté.

On s'est attendu durant tout ce mois-ci à une affaire générale au Pérou. L'apparition d'une force espagnole sur l'autre côté a empêché quelques troupes destinées pour cette contrée d'arriver ici, mais malgré cela, je ne crains point l'issue de la campagne. Le général Bolivar a avec lui un corps de plus de 10,000 hommes de bonnes troupes, bien habillées, bien organisées et bien disciplinées, et suivant ce que j'apprends, elles sont bien supérieures à tout ce qui peut lui être opposé.

« Les Péruviens ne sont pas des Spartiates; ils sont au plus bas degré de la dégradation morale. »

Ce qui suit est tiré de la gazette extraordinaire de Panama, du 3 juin :

« L'intendant-général a reçu par la goëlette le *San Francisco*, qui vient de mouiller dans ce port, étant venue de Païra en 14 jours, la communication officielle suivante :

Au général de brigade J. M. Correno, intendant du département de l'isthme.

Païra, le 19 mai 1824.

« J'ai le plaisir de vous annoncer la nouvelle officielle que je reçois à l'instant, par un exprès, du préfet du département de Truxillo, et qui renvoie à une communication de S. Exc. le libérateur, dont voici une copie littérale.

RÉPUBLIQUE DU PÉROU.

Truxillo, le 13 mai 1824.

A l'intendant de la province de Péra.

Monsieur, je viens de recevoir de S. Exc. le libérateur, par un courrier extraordinaire, les nouvelles suivantes :

Le général Olaneta, qui était allé avec un corps considérable dans les provinces du Haut-Pérou, après avoir été battu par le général Carratala, qui l'avait suivi avec une force égale, et l'avait fait prisonnier, a consenti sur-le-champ à servir la cause patriotique, et a reconnu cordialement la justice avec laquelle l'Amérique a recouvré sa liberté et son indépendance.

Vous voudrez bien faire circuler ceci généralement.

JOSE GABRIEL PEREZ.

« Cet événement imprévu nous assure l'établissement de la liberté nationale. Le libérateur, avec la rapidité qui lui appartient, en tirera avantage, et Colombia, au comble de sa gloire, donnera l'indépendance à l'Amérique méridionale.

MANUEL DE TORRES VALDIVIA. »

Extrait du *Jamaica-Courant* du 19 juillet. — Des guérillas se sont présentés devant Lima, et en ont franchi les murs le 5 mai. Ils se sont répandus dans la ville, et le brave Ramirez a cerné le couvent de la miséricorde. A la fin, ils ont pris le parti de se montrer sur la place de la cathédrale, où ils ont éprouvé une légère résistance, durant laquelle un officier et deux soldats du parti opposé ont péri. Les guérillas se sont retirés de la capitale sans être molestés par les Espagnols, et sans avoir perdu un seul homme! Tel est l'état de Lima. Il y a plus de soldats dans les hôpitaux que dans les casernes. Tout conspire contre les infâmes conspirateurs.

Nous devons cependant ajouter à ces bonnes nouvelles que plusieurs journaux estimables s'efforcent à les contredire; en attendant la confirmation ou l'infirmité de ces nouvelles, voici ce que dit le *Morning-Chronicle* : Carratala est le gouverneur militaire d'Arequipa, à deux cents lieues de Potosi où se trouve Olaneta, la lettre suivante fait connaître l'état du Haut-Pérou vers la mi-avril; elle est datée de Montévidéo, du 26 mai : « La Serna, le vice-roi, a fait, par l'intermédiaire de Valdés un arrangement avec Olaneta, par suite duquel la plus parfaite intelligence est rétablie entre eux. Olaneta garde le commandement de Desaguadero et des provinces inférieures.

« Des lettres de Potosi nous apprennent que suivant les derniers rapports, Valdés se trouvait près d'Oruro, avec 3000 hommes d'infanterie, et deux escadrons de cavalerie, et que Valdés lui préparait à Potosi des vivres et logemens. Ces deux généraux se proposaient d'assembler 6000 hommes, et de les conduire à Salla et à Tucuman. »

The *Globe and Traveller*, au sujet de toutes ces nouvelles contradictoires sur les affaires de l'Amérique du sud, fait l'observation suivante : Nous savons fort bien que, malgré nos vœux ardens pour l'indépendance de ces nouveaux états, cette cause ne gagne rien par les efforts d'altérer ou de déguiser des faits, dans l'intention de servir ses amis.

— Une lettre de New-York dit que dans le cours d'une seule année il a été construit deux mille maisons dans cette ville, et que la population y a augmenté de six mille âmes. On y a bâti aussi sept nouvelles églises. D'après le dernier recensement, il y a à présent cent trente mille habitans à New-York, et quatre-vingt-six temples consacrés au culte public.

— Le comte Spencer et M. Littleton, accompagnés de sir H. Wiltoughby et l'hon. sir Georges Gray, sont sortis de Portsmouth, à bord du *Lightning*, vaisseau à vapeur de S. M., pour voir l'action de la mécanique, pendant qu'il touerait la frégate le *Seringapatam* à Spithead, ce qui a été fait en moins d'une heure contre une forte marée.

C'est le premier vaisseau à vapeur qui ait été employé dans la marine anglaise pour des opérations de guerre. Il est nouvellement revenu d'Alger, où il a rendu des services essentiels à la flotte. On dit même que ses pouvoirs surprenans et tout-à-fait inconnus dans cette partie du monde, ont beaucoup contribué à ramener le dey à la raison. M. Gaze, qui le commandait dans ce service, a raconté des particularités de l'expédition, et il a montré, entre autres, la marque d'un boulet que le vaisseau avait reçu dans sa hanche.

— Le bruit court qu'une tentative avait été faite d'entrer avec effraction dans le tombeau du roi et de la reine des îles Sandwich, pour en enlever les corps, sans doute pour les vendre à des amateurs, car l'on sait qu'un de ceux-ci avait offert, lors du décès de L. M., jusqu'à 500 guinées pour les dépouilles mortelles de l'un de ces personnages. Les précautions qu'on avait prises dans l'église de St.-Martin, où elles sont déposées, ont fait échouer cette entreprise sacrilège.

— Une nouvelle secte s'est formée à Manchester. Un des principaux points de leur doctrine est l'obligation de porter des bas bleus de ciel et des souliers couleur d'orange.

— Nous pouvons affirmer d'une manière positive, que les négociations pour un nouvel emprunt en faveur de l'Espagne, n'ont pas été interrompues. Les discussions sur cet objet sont encore en train, mais dans l'état où elles sont, il est impossible de dire comment elles se termineront. (Courrier.)

— Nous avons reçu les journaux de Hambourg du 27 août. L'empereur Alexandre est attendu à Vienne vers la fin de Septembre. Un article daté de Magdebourg, le 20 août dit : Le bruit court ici qu'un jeune duc a eu un duel avec le fils d'un prince à Naples, lui a passé son épée au travers du corps, et a disparu; d'autres disent qu'il s'est embarqué pour la Grèce, et suivant d'autres, il a été pris par des bandits, qui demandent 300,000 écus pour sa rançon.

SIRÈNE IRLANDAISE. — Extrait du journal de Drogheda.

« La déclaration de George Hoey, clerc de la paroisse de Termonfechin, dans le comté de Louth, et d'Owen Maguire et Patrick Taaffe, de ladite paroisse, fermiers, porte que mercredi dernier, 18 du présent mois, comme ils étaient au bord de la mer, sur les terres de la ferme de Meagh, dans ladite paroisse, vers trois heures et demie de l'après-midi, la marée étant presque haute, ils ont vu une sirène (à ce qu'ils croient, d'après la description qu'ils en ont vue dans les livres), de grandeur humaine, nageant dans la mer, et se dirigeant vers la rivière de Boyne; qu'elle était seulement à quinze perches d'eux, et qu'eux et plusieurs autres personnes l'ont vue très-clairement, et qu'elles ne pouvaient s'y méprendre; que son corps était singulièrement blanc, avec de longs bras dont elle se servait fréquemment pour chasser les mouettes qui l'incommodaient; que ses cheveux étaient très-noirs, et que sa queue, qu'elle montrait souvent en plongeant, était de couleur foncée, et de la même forme que la queue d'un poisson. Ils déclarent qu'ils l'ont vue pendant plus d'un quart d'heure et lorsqu'ils ont quitté l'endroit, elle était encore sur la surface de l'eau. »

Signé Georg. Hoey, Ow. Maguire, Pat. Taaffe.

Le journal ajoute : « Nous avons questionné samedi ces personnes, relativement à l'apparition extraordinaire de ce phénomène sur notre côte, et nous avons reçu des réponses si satisfaisantes, qu'il ne reste dans notre esprit aucun doute sur son identité. »

ALLEMAGNE.

Vienne, le 28 août. — Le prince de Metternich, qui s'était rendu d'Ischl à Persenbeug, auprès de S. M. l'empereur, est arrivé hier l'après-midi en cette capitale. M. le marquis de Caraman, ambassadeur de France près notre cour, est aussi de retour ici de son voyage au Joannisberg.

Francfort, le 3 septembre. L'on a reçu les détails suivants concernant la défaite d'une partie du corps d'armée de Derwisch-Pacha.

Malgré les défaites antérieures que les corps détachés de Derwisch-Pacha ont éprouvées, ce commandant en Thessalie, pressé par les ordres formels de la Porte, a fait concentrer un corps de troupes qu'on évalue à 12,000 hommes, et qui a passé la rivière d'Hellade; les Grecs, qui observent la frontière septentrionale de la Livadie, l'attendaient de pied ferme. Il paraît qu'ils avaient été prévenus d'avance des mouvemens du séraskier de Thessalie, car dans la seconde moitié de juillet ils avaient renforcé leurs troupes stationnées sur les bords de l'Hellade et avaient ordonné d'autres mouvemens pour menacer leur ennemi sur ses flancs. Derwisch-Pacha a fait en même-temps la grande faute de ne pas faire appuyer par un corps de réserve les troupes qu'il poussait en avant; attaquées à l'improviste par les Grecs, à six lieues de la rive méridionale de l'Hellade, et ne pouvant recevoir aucun renfort, elles ont été non seulement complètement battues; mais obligées de se retirer avec une perte considérable; cette retraite devint bientôt une fuite précipitée. Poursuivis sur tous les points, les Turcs jetèrent leurs armes pour se sauver plus vite, et abandonnèrent leur artillerie, leurs provisions et leurs munitions. Les vainqueurs ont fait un grand butin. On assure que Derwisch-Pacha n'a pas osé suivre, avec le reste de ses troupes, le corps qu'il avait envoyé en avant; il a craint d'être privé de toute communication s'il quittait la position centrale qu'il occupait. Quoiqu'il en soit, cet événement peut avoir les plus heureux résultats pour les Grecs s'ils savent profiter de leur victoire.

— Il y a déjà quelques années qu'il existe une réunion de commissaires nommés par différens états allemands du second et du troisième ordre, pour aviser aux moyens de venir au secours du commerce allemand. Ils n'ont jamais rendu public le résultat de leurs discussions; mais il paraît que l'objet de leur réunion a occupé l'assemblée du Joannisberg. La conservation de la paix publique tient aujourd'hui au rétablissement du commerce dans les pays allemands, où l'on craint que l'extrême détresse ne cause un mécontentement général, surtout dans l'Allemagne méridionale. On pense que cet état de choses pourrait entraîner de nombreux inconvéniens, tant sous le rapport moral que sous celui de la politique. Il

paraît que les grandes puissances ont enfin pris cette affaire en considération; déjà on ne craint plus qu'elles soient contraires à la réunion de commissaires. On espère donc qu'ils s'assembleront de nouveau sous peu, et qu'enfin on songera à faire cesser la misère générale qui résulte de la stagnation si inquiétante du commerce.

— Le code pénal du royaume de Wurtemberg vient d'être adopté par les états. Les espèces de peines suivantes ont été établies; savoir : la peine de mort, la détention, la fustigation, les amendes et les peines infamantes. La peine de mort ne peut avoir lieu que par la décapitation; tous les supplices qui l'accompagnaient anciennement sont supprimés. La détention a lieu ou dans une simple prison, ou dans une maison de travail, ou dans une maison de correction. L'exécution ne peut être jointe qu'à une condamnation à un emprisonnement de plus d'un an. La fustigation ne doit avoir lieu que dans le cas d'une condamnation à un emprisonnement dans une maison de travail ou de correction seulement. Le nombre des coups ne pourra excéder cinquante, et devra être mentionné dans l'arrêt. L'exécution ne pourra avoir lieu qu'en présence d'un homme de l'art, qui jugera de l'état du patient, et la réglera d'après ses observations.

FRANCE.

Paris, le 4 septembre. — Hier, à l'issue du déjeuner, le roi a reçu en audience particulière M. l'archevêque de Reims. Ce matin, S. M. a travaillé avec M. le président du conseil de ses ministres. (Voyez art. de Liège.)

Le conseil des ministres s'est réuni à trois heures chez M. le comte de Villèle.

— M. le vicomte de Chateaubriand est arrivé hier soir à Paris. Il arrive de Neuchâtel en Suisse, où il était allé passer quelques jours.

— Nous avons sous les yeux dit l'Etoile, un petit écrit de M. l'abbé Grégoire, ex-évêque de Blois, intitulé : de la liberté de conscience et de culte à Haïti. Nous devons à la vérité dire que nous ne trouvons rien que de sage et d'orthodoxe dans cette brochure. M. Grégoire y justifie très-bien l'église catholique des reproches d'intolérance persécutrice que lui font les hérétiques et les incrédules.

— La plaine des Sablons est en ce moment couverte de ouvriers : Sablonville y va naître comme par enchantement; les rues, les places publiques sont tracées, et déjà s'élève, entre cour et jardin, de jolies habitations particulières, qui, grâce à la proximité de Paris et du bois de Boulogne, jouiront à la fois des agrémens de la ville et de la campagne.

— Quatre mille hommes d'infanterie de ligne se réunissent dans ce moment à Brest; ils sont destinés à aller renforcer les garnisons des Antilles, de la Guadeloupe, de l'île Bourbon et du Sénégal.

— Un usurier de Bergues, convaincu d'avoir prêté jusqu'à 140 pour cent par an, a été condamné à 2400 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Dunkerque.

— Le 19 juin dernier, un loup enragé, sortit des bois de Metz, situés sur les communes de Touquin et de Maupeithuis, parcourut ces deux communes et celles de la Boissière Amillis, Saints-en-Vaudoy, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne), et y mordit onze personnes et un grand nombre d'animaux.

Cinq personnes et beaucoup de bestiaux sont morts des suites des morsures qu'ils avaient reçues.

— Le sénat des îles Ioniennes, sous l'autorisation du lord grand-commissaire, vient de rendre un décret très-sévère contre la piraterie. Par les art. 1 et 2, la peine de mort est prononcée contre tous sujets ioniens et contre tous étrangers qui parcourront les mers avec des navires ou barques armées, et qui attaqueront ou molesteront des bâtimens de quelque nation que ce soit. Cette mesure paraît avoir pour objet de donner satisfaction à la Porte sur quelques plaintes précédemment faites à l'ambassadeur d'Angleterre.

— Dans le cours de l'année 1821, une dame veuve, dont la fille et le gendre habitent le département de l'Yonne, occupait seule un petit logement dans la rue St-Jacques. Quoique riche de 7 à 8,000 fr. de rente, elle avait la manie de se passer de domestiques, et de se servir elle-même. Un matin elle sortit, selon sa coutume, pour aller chercher son lait, et ne reparut plus.

Toutes les démarches faites pendant deux ou trois ans pour savoir qu'elle était devenue ont été infructueuses, et, comme sa mort n'était nullement constatée, ses héritiers se sont fait, attendu son absence, envoyer en possession de ses biens. Dans le cours du mois dernier, deux individus se disputaient aux environs de Tommerre; l'un d'eux répétait au menaces de l'autre : Si je voulais parler, je te mettrais dans la prison, et je ferais tomber trois têtes. Ces propos étant venus à l'oreille de la justice, on a arrêté à Paris, et conduit dans la prison de la Force, l'individu menacé et le gendre de la personne, dont quelques indices feraient croire aujourd'hui que la disparition est due à une mort violente. La chambre d'instruction est saisie de cette affaire.

BOURSE DE PARIS. — Du 3 septembre.

La rente se ressent déjà des projets nouvellement conçus par ceux qui ont vu manquer leurs spéculations d'août. La rapidité des mouvemens d'un plus grand nombre de cours provient que ce ne sont pas les grandes affaires qui agissent, mais les efforts des joueurs. Beaucoup de spéculateurs avaient abandonné la rente de France pour se livrer à celle de Naples. Malheureusement pour eux, ils ont trouvé des maîtres plus habiles qu'eux, et leur simplicité échoue presque toujours devant la finesse napolitaine. On entend souvent des gens se plaindre d'avoir perdu avec les ducs ce qu'ils avaient gagné avec la rente de France. On a voulu contester que la caisse d'amortissement eût opéré ces jours derniers. On disait qu'au lieu de peu près de 102 fr. elle n'avait pas le droit d'acheter. La vérité pourtant est qu'il y a eu des achats sans qu'on ait agi illégalement, puisque la rente est toujours au-dessous de 100 fr. en se reportant au 22 septembre. La baisse cherche à faire oublier la présence de l'amortissement, qui est un véritable cordon sanitaire entre elle et la hausse.

Les cortès et Guebart occupent toujours l'attention. On espère chaque jour arriver à un état choses assuré.

BOURSE du 3 septembre. — 5 p. c. cons. Jouiss. du 22 mars 1824, 101 fr. 75 c. — Action de la banque, 1900 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 6 septembre. — LL. AA. RR. et I. le prince et la princesse d'Orange, ont hier honoré de leur présence le spectacle qui se composait de la Suite d'un Bal Masqué et de Fernand Cortès. LL. AA. assisteront ce soir à la 5e. représentation d'Agnès Sorel.

— Les trois individus qui avaient été arrêtés, comme prévenus d'avoir chanté des chansons séditieuses, viennent d'être mis en liberté.

LIÈGE, LE 7 SEPTEMBRE.

Les particularités suivantes relatives à S. M. le roi de France, sont extraites d'un journal du soir publié à Londres.

Nous apprenons par une personne qui vient d'arriver de Paris, que la maladie du roi ayant pris un caractère alarmant, il a été fait une consultation de médecins. Le docteur Dubois a été d'avis qu'en employant les ventouses et les scarifications, ainsi que certains remèdes internes, la vie de l'auguste malade pouvait être prolongée de quelques mois. Le docteur Alibert a exprimé le doute que l'existence de S. M. pût, en aucun cas, s'étendre au-delà d'un mois, et le baron Portal s'est rangé à cet avis. Après la consultation, ce dernier a été admis en présence du roi, qui lui a ordonné de parler sans déguisement, de déclarer tout ce qui s'était passé, et de lui confier surtout quelle avait été son opinion personnelle. Là-dessus, le baron a déclaré que d'après les progrès de la maladie de S. M., elle devait s'attendre à voir terminer ses souffrances au bout de trois semaines.

S. M. a, dit-on, reçu cette triste nouvelle avec beaucoup de courage, en observant qu'elle était tout-à-fait résignée à cet événement sinistre. Le triste spectacle qu'offrait la personne de S. M. lors du grand lever le jour de la St-Louis, mercredi dernier, est décrit de la manière suivante, dans une lettre particulière :

Le roi était couché tout du long dans un fauteuil à dos brisé; sa tête tombait sur sa poitrine de manière que ne pouvant voir ni son front ni ses yeux, on n'apercevait que le bout de son nez et la bouche à demi ouverte, d'où découlait la salive. Les deux bras pendaient sans mouvement. Toute sa personne était immobile, et il semblait ne rien savoir de ce qui se passait autour de lui. Les chambellans de service disaient continuellement aux personnes qui défilaient : « pressez le pas, messieurs, défilez vite. » (Ces mots sont en français dans l'original). La présentation était un spectacle tout-à-fait douloureux. Il était difficile à concevoir comment une personne âgée et infirme pouvait s'y soumettre, ou souffrir que sa famille l'assujettit à une cérémonie qui doit avoir été aussi pénible et si propre à nuire à sa santé.

Le colonel anglais Stanhope avait proposé de secourir efficacement les Grecs au moyen de quatre grandes frégates, plusieurs corvettes et quatre navires à vapeur. Un grec ayant consulté à ce sujet M. de Montgéry, capitaine de la marine royale, qui a long-temps navigué dans l'Archipel, cet officier lui a répondu que cela pourrait en effet nuire considérablement aux escadres turques, mais qu'il faudrait dépenser 12 à 15 millions et employer 4 à 5 mille marins pour faire cet armement qui, dans aucun cas, ne pourrait combattre d'une manière décisive une escadre de vaisseaux de ligne. M. de Montgéry rappelle d'autres moyens qu'il a proposés, consistant entr'autres en navires sous-marins (V. la Revue encyclopédique. Juin 1824.) Mais il ne dissimule pas les inconvénients qu'il y aurait à les employer, particulièrement, dit-il, en ce que les Anglais, qui rendent aujourd'hui un si grand service aux Grecs en leur prêtant de l'argent, cesseraient probablement d'être favorables à une cause qui contribuerait au perfectionnement et à l'établissement de la guerre sous-marine. Voici du moins, ajoute M. de Montgéry, des faits qui le donnent à penser :

Un M. Johnson a fait récemment dans la Tamise quelques expériences sous-marines; il a reçu du gouvernement une forte somme pour renoncer à les porter plus loin. On fit au célèbre Fulton, pendant son second séjour en Angleterre, des offres semblables, mais il les rejeta avec mépris. Je sais de plus que des Anglais très-habiles en marine et en mécanique, tels que sir William Congreve, sir Sydney Smith, sir Howard Douglas regardent le perfectionnement de la guerre sous-marine comme un véritable fléau pour la nation qui aspire à la souveraineté maritime; la conduite du gouvernement prouve qu'il est dans la même opinion. Ainsi donc les Hellènes s'attireront des haines bien redoutables s'ils font un usage décisif des navires sous-marins.

Un grande frégate à vapeur, impénétrable aux boulets, et armée de gros obusiers, ou bien un vaisseau rasé, bardé de fer et transformé en frégate à vapeur, armé de la même façon, suffirait, non pour entrer dans tous les ports sans danger, mais pour détruire en pleine mer, dans des rades imparfaitement défendues, toutes les flottes que peuvent armer les musulmans. Une grande frégate à vapeur, ou un vieux vaisseau de ligne ainsi équipé, coûterait environ quinze cent mille francs, et n'aurait besoin que d'un équipage de 400 hommes et même moins. C'est-là, je crois, l'armement maritime que les Grecs auraient le plus de raison d'exécuter maintenant.

C'est chez M. de Vivario à Ramzée, dans cette province, que seront déposés le bouc, la chèvre et le cheveau du Thibet, ainsi que le bélier de Circassie dont nous devons l'introduction dans ce pays à M. de Lescluse. L'intention du gouvernement est de les faire servir à la métisation. Le château de Ramzée est situé dans le Condroz.

Nous lisons dans un recueil nouveau, la Revue européenne, que la France sur une superficie de 5353 myriamètres n'en offre que 975 de canalisés et 4378 sans canaux. L'Angleterre ne présente qu'une superficie de 1507 myriamètres dont 801 sont canalisés et 706 dépourvus de canaux. La longueur

des canaux, par myriamètre carré, est en Angleterre de 4823 mètres, et en France de 1127 mètres.

La population moyenne est en France de 5680 individus par myriamètre carré, et en Angleterre de 8017. Dans les parties canalisées, elle est en France de 7221 individus, et en Angleterre de 10,814.

— Le Journal de commerce d'Anvers donne le paragraphe suivant d'une lettre du Havre, rer. septembre : « Le portefeuille de Mr. E. Gautier a été retrouvé ce matin, derrière la citadelle, sous des pierres que deux ouvriers enlevaient. » Ce portefeuille volé renfermait pour plus de 130,000 f. d'effets. (V. n. 122.)

— Le Journal d'Anvers a fait le plus grand éloge de la manière dont vient d'être restauré un tableau de Rubens, le Christ au Calvaire, par un de nos premiers peintres; d'un autre côté, un grand amateur et connaisseur en peinture nous fait part de l'impression pénible que lui fait éprouver la vue de ce tableau ainsi restauré, parce qu'il est, dit-il, tellement repeint qu'on n'y reconnaît plus aucune trace du pinceau créateur. Quoi qu'il en soit nous saisissons cette occasion de rapporter une note intéressante qu'on lit dans le tome XXXIII de la Bibliothèque italienne sur la découverte et la restauration (sous des circonstances bien différentes de celles dont il s'agit ci-dessus) d'un tableau de Raphaël, représentant en figures de grandeur naturelle, la Sainte Vierge levant un voile qui couvre l'enfant Jésus endormi, Saint Jean Baptiste à genoux, souriant de joie et d'amour, et montrant du doigt l'enfant divin; un riant paysage est peint sur le fond. Ce tableau, par des circonstances qu'on ignore, s'étant trouvé noirci de crasse et de fumée, avait été surpris par un ignare et imprudent barbouilleur. Le hasard fit tomber cette œuvre ainsi défigurée entre les mains d'un homme habile, M. Joseph Morten, Milanais, qui devina et sut découvrir la surcharge. Heureusement encore cette fumée crasseuse, dont nous venons de parler, avait empêché le barbouillage et la peinture primitive de se confondre; de sorte que l'adroit restaurateur est parvenu, après plusieurs mois d'assiduité, à rétablir l'original dans toute sa perfection; et tout le monde va maintenant admirer ce chef-d'œuvre chez M. Brocca, à Milan.

— On lit dans le même journal l'article suivant : « Nous signalerons une nouvelle manière de s'approprier le bien d'autrui. Une dame qui se trouvait pressée par la foule, dans un marché, a senti tout-à-coup son ridicule singulièrement allégé. On l'avait ouvert avec des ciseaux, et ce qu'il contenait était tombé dans la rue et probablement ramassé par l'auteur de ce nouveau genre d'escroquerie.

— Le paquebot à vapeur le Talbot, a transporté de Londres à Ostende, le mois dernier, 472 passagers, non compris ceux du 9. Le même paquebot a conduit d'Ostende à Londres 312 voyageurs.

— Les journaux de Calcutta parlent beaucoup du succès des souscriptions en faveur des grecs dans tous les établissements anglais répandus dans l'est. Ce qu'il y a de remarquable c'est de voir les indigènes, professant la religion mahométane, contribuer par leurs dons à cet acte de bienfaisance.

Extrait d'une lettre particulière de Paris, du 30 août.

(Par voie d'Angleterre.)

Il est certain que l'amnistie ne sera publiée qu'après la mort du roi. C'est un acte de clémence qu'on tient en réserve pour orner l'avènement à la couronne de son successeur naturel, Charles X., qui veut s'attirer ainsi la reconnaissance et l'amour du peuple. Cette ordonnance a cependant donné lieu à de violents débats dans le conseil; MM. Corbière et Peyronnet, soutenant leur système de rigueur par une masse d'accusations, provenant des agents secrets qui se trouvent à l'étranger, prétendirent pendant long-temps qu'il était nécessaire de diviser les proscrits en différentes classes; mais M. de Villèle ayant fait voir clairement, et avec beaucoup de dignité, que ces misérables rapports, inventés et rédigés dans les cafés et cabarets, méritent peu de confiance, termina en déclarant que cette amnistie serait pleine et entière. Malgré l'opinion des deux préopinans, le plan de M. de Villèle fut adopté par le conseil, de manière que tous les Français qui depuis 1815 ont langui dans l'exil en pays étranger, reverront leurs dieux pénates dont ils ont été si long-temps séparés. David, le célèbre David retournera dans son pays, séjour des arts, qu'il a embellis de ses chefs-d'œuvre, et peut-être quelqu'autre Français ira recueillir à Magdebourg les cendres de Carnot, et donnera une sépulture honorable à cet illustre défenseur d'Anvers.

Monsieur jouit par anticipation de tous les plaisirs de la royauté, et pour peu que l'état de la santé du roi continue, plus d'un courtisan mourra d'incertitude et d'anxiété. On parle toujours d'un grand coup d'état qui doit avoir lieu sous peu, et l'arrivée consentive de plusieurs corps de troupes destinés à renforcer la garnison de Paris, ne contribue pas peu à inquiéter les antagonistes du système de M. de Villèle.

— Le 2 de ce mois, au moment où les troupes en garnison à Charleroy se baignaient dans la Sambre, un caporal de la 8e. compagnie, 2e. bataillon du régiment suisse de Ziegler, n. 30, fut tout-à-coup entraîné dans un gouffre par la violence du courant. Tandis qu'il fait d'inutiles efforts pour se dérober au trépas, un sergent de la 4e. compagnie, nommé Gallmann, s'élança pour le secourir; mais le gouffre se referme sur les deux victimes, et le généreux sergent ne recueillit qu'un horrible trépas pour prix de son noble dévouement. Cette action qui méritait un meilleur sort, prouve du moins que le vrai soldat est toujours également prêt à prodiguer ses jours pour la défense de sa patrie, et pour le bien de l'humanité.

INDUSTRIE. — PERFECTIONNEMENTS. — Voitures publiques, etc.

Lorsque l'on considère les progrès que l'industrie a faits par sa propre force depuis un demi-siècle qu'elle est débarrassée d'une partie de ses entraves, on ne sait comment assigner le terme qu'elle pourra atteindre un jour et on finit par croire à la réalité des résultats qui paraissent aujourd'hui les plus chimériques.

Voici quelques exemples de ces progrès dans différentes branches de l'industrie française, et d'abord dans les communications par voie de diligences aux anciens coches des messageries. Cette amélioration, qui dans le tems rencontra beaucoup d'ennemis comme toutes les innovations bonnes ou mauvaises, était un grand pas de fait vers d'autres perfectionnements; mais l'industrie n'était pas libre et accessible à tout le

monde, la concurrence n'y portait point la vie de l'émulation, et le monopole opposait encore sa force d'inertie à de nouveaux progrès. Aussi la différence ne commença-t-elle à se faire sentir qu'après la révolution, mais depuis lors elle s'est accrue dans une progression étonnante.

Vers le milieu du dernier siècle, vingt-sept coches partaient chaque jour de Paris pour diverses provinces, ils contenaient environ 270 places; aujourd'hui près de 300 voitures sont dirigées journellement de cette capitale sur les départemens, et elles peuvent contenir plus de 3,000 voyageurs.

On sent facilement que l'abolition du monopole et des privilèges est la cause d'une telle concurrence; en voici les effets:

Il y a cinquante ans, un voyageur qui pour 50 francs se rendait de Paris à Lyon, y arrivait le dixième jour après son départ. Aujourd'hui les voitures publiques font le même trajet en 66 heures au prix moyen de 72 francs la place. Le carrosse de Rouen mettait autrefois trois jours à s'y rendre de Paris, et l'on payait 15 francs par placé. Aujourd'hui l'on ne paie pas davantage, et l'on ne reste que 12 ou 13 heures en chemin.

D'où il résulte qu'aujourd'hui la rapidité du trajet est tantôt trois fois, tantôt six fois plus grande. Ce qui, outre l'agrément d'une course moins longue, équivaut bien à une économie d'argent: d'abord parce que le voyage étant de moindre durée, les frais de nourritures et les autres menues dépenses qui sont toujours au-dessus du prix ordinaire en route, diminuent dans la même proportion; mais, surtout parce que le tems des voyageurs ayant presque pour tous une valeur appréciable, fait pour la plupart d'entr'eux une partie essentielle des frais de route, et qu'ainsi ajouter à la célérité du voyage, c'est opérer une économie, même dans le sens pécuniaire du mot.

Un résultat de la concurrence plus frappant encore, c'est que le trésor a gagné directement à l'abolition de ces mêmes privilèges qu'il se faisait payer et dont il réglait le prix. Le produit le plus élevé de la ferme générale des messageries n'a jamais été que 1,100,000 francs par année, le prix du dernier bail ne fut même que de 600,500 francs; et maintenant le produit annuel de la taxe des voitures publiques s'élève à près de quatre millions.

Le transport des marchandises n'a peut-être pas éprouvé le même perfectionnement, et le continent reste, sous ce rapport, bien loin de l'Angleterre; cependant on ne trouvait à Paris en 1766, que quatorze établissemens de roulage: maintenant on en compte soixante-quatre.

Plusieurs autres branches industrielles ont suivi une progression pareille: un des exemples les plus remarquables du succès qu'on a obtenu dans la diminution des frais de production, est celui que présente l'acide sulfurique, qui, en 1788, valait 5 à 6 fr. la livre, et qui aujourd'hui vaut trois sous. Cependant les matériaux employés à le produire ont à peu près doublé de prix; mais l'économie dans les moyens de fabrication est énorme. Autrefois un homme était occupé constamment à brûler du souffre dans des vases de verre dont les capacités réunies ne surpassaient pas quelques centaines de litres; aujourd'hui une seule personne n'emploie pas le quart de son tems à soigner le même travail dans des capacités d'un ou deux millions de litres.

La gravure d'un cylindre de cuivre pour l'impression des indiennes occupait un homme de talent pendant six mois, et l'impression au cylindre était déjà un grand perfectionnement; aujourd'hui un homme, que l'on peut payer moitié de moins, exécute le même ouvrage en quelques heures.

Les étoffes de coton de St.-Quentin offrent aussi une réduction étonnante dans les frais de fabrication. On se procure aujourd'hui, pour 75 centimes l'aune, les tissus de coton qu'on payait 9 fr. l'aune jusqu'en 1813. Et il ne faut pas attribuer cette baisse uniquement à la suppression des droits qui pesaient sur la matière première; car, en 1813, malgré les droits, il n'entraît dans une aune que pour 75 ou 90 centimes de coton; la façon seule était donc payée 8 francs, et maintenant la façon et le coton ne coûtent ensemble que 75 cent. Ce n'est point aux dépens des productions, car la ville de St.-Quentin est une des villes de France qui font les plus rapides progrès en aisance et en population. Il est impossible d'attribuer ces effets à d'autres causes qu'aux progrès de la filature, du tissage et des apprêts. *Dix.*

CADASTRE PARCELLAIRE.

Les propriétaires, fermiers ou régisseurs, sont prévenus que les géomètres du cadastre se rendront, le 10 de ce mois, dans la commune de Verlainne, canton de Bodegnée, et dans celle de Stavelot, canton de ce nom, pour y confectionner les bulletins des propriétés, conformément au plan qui a été levé pour ces communes; ils sont invités à concourir par leur présence à cette opération, et à donner aux agens du cadastre, tous les renseignements qui pourraient leur être demandés.

Le directeur des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises et du cadastre, CROUSSE.

L'administration du trésor, dans la province de Liège, invite le sieur Henri-Michel-Joseph Dubois, pensionné militaire, à se rendre à son bureau, le plutôt-possible, pour affaire qui l'intéresse.

PRIX DES GRAINS. — Du 6 septembre.

La rasière de froment, (récolte de 1823)	prix moyen, fls.	450.
Idem de froment, (récolte de 1824)	idem	400.
Idem de seigle, (récolte de 1823)	idem	250.
Idem de seigle, (récolte de 1824)	idem	237.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 6 septembre.

Naissances: 1 garçon, 6 filles.

Décès: 2 garçons, 1 homme, 3 femmes, savoir:

Nicolas Renson dit Henrard, âgé de 60 ans, journalier, quai d'Arroy, époux de Marie-Joseph Forir.

Marie-Anne Elias, âgée de 80 ans, sans prof., rue Aux-Weines.

Catherine Martin, âgée de 69 ans, journalière, rue sur le Châlier, épouse de Hubert Arnould.

Anne-Catherine-Claudine-Joseph De Boniver, âgée de 55 ans, remetteuse, faub. St-Gilles, épouse de François-Charles-Louis baron de Graillet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Entreprise de messageries autorisée par S. M. le roi des Pays-Bas.

Le Sr. QUIRIN-BODY, entrepreneur des diligences de Liège à Spa et vice-versa, à l'honneur de prévenir le public, qu'à dater de ce jour son bureau est transféré à l'hôtel des messageries royales rue Féronstrée, n. 742, à Liège.

131e. LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

(36) Le tirage de la 1ère. classe étant fixé au 20 septembre courant, les autres suivront de trois en trois semaines: les personnes qui veulent y prendre part, peuvent s'adresser au bureau du collecteur soussigné, rue du Pont, n. 834, pour avoir des lots et le plan détaillé de cette loterie. MATHIEU.

(35) A louer pour le 1er. mars prochain, une jolie maison de campagne, avec écurie, remise, jardin et bosquet, située sur la route de Coronmeuse à Herstal, et occupée par le Sr. Perot, s'adresser à Liège, rue de l'Épée, n. 1008.

Vente de Fleurs et d'Arbustes.

(37) Mardi 14 septembre, à deux heures et demie de relevée, Me. BERTRAND, notaire, vendra en sa demeure place Saint-Lambert, n. 10, une collection de beaux lauriers, grenadiers, myrthes, jasmins, orangers, figuiers, oliviers, fleurs doubles, rhododendrum, etc., plus, une quantité de fleurs en pot.

(41) A louer pour le 25 décembre prochain, une belle et grande maison, avec remise, écurie et vaste jardin, située à St-Léonard, cotée num. 94, avec sortie sur le quai du même nom. S'adresser rue Vinave-d'Île, num. 606.

(14) A vendre à des conditions avantageuses pour l'acquéreur, même en échange contre immeubles et capitaux constitués, une des plus belles maisons de cette ville, située place St-Jean-en-île, n. 821, avec remise, écuries, grande cour, et très-beau jardin donnant sur le quai de la Sauvenière. A louer le beau quartier dans ladite maison, qui était occupée par M. le président Wacken.

S'adresser rue vis-à-vis Ste. Croix, n. 867, ainsi que chez Mre. LIBENS, notaire, place St. Pierre.

(21) A vendre une ferme, avec maison spacieuse, jardins, fontaine et étangs, située sur les bords de la Meuse, entre Liège et Huy. Le prix serait inférieur au coût des bâtimens. S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, n. 784.

(25) Chambre garnie à louer, rue Fond-St.-Servais, n. 840.

(39) Une bonne cuisinière cherche à se placer à la journée. S'adresser, n. 820, place St.-Jean en Ile.

(40) Mlle. CHEVRON, accouchense jurée, demeurant dans le jardin de la Cour, rue Grande-Bèche, n. 1267, près du pont de Bavière, tient des personnes qui ont besoin de son art.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Faillite de François PLUNUS, ci-devant fabricant de draps en la commune de Battice.

(38) Par jugement du 27 août 1824, dûment enregistré, le tribunal fixe un nouveau délai de quinzaine pendant lequel les créanciers mis en demeure par procès-verbal du 17 août dernier seront tenus, ainsi que tous autres qui peuvent être inconnus, de faire procéder à la vérification de leurs créances, ce délai prendra cours à dater du jour de l'insertion du présent jugement dans les feuilles publiques.

Le syndic provisoire invite en conséquence lesdits créanciers en demeure, à lui remettre sans retard leurs titres, et à comparaître le 24 septembre 1824, à 3 heures de relevée, au local des audiences du tribunal de commerce de Liège, pour faire procéder à la vérification de leurs créances, leur déclarant, qu'à défaut de comparaître, ils ne seront pas compris dans les distributions à faire.